

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 10/07/2025
Délibération N°2025-033**

Nombre d'élus : 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
Absents : 3	Procurations : 0	
Date de convocation : 03/07/2025		

Etaient présents : Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Pascale POMMIER, Frédéric PINTO, Yvette COLLIAT, Jacqueline SAUGNEAUT, Luc PASCAL, Gilles LANÇON

Absents : Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

DÉLIBÉRATION 2025-033 : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVES

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-16, L153-17 et R153-4,

Par délibération du 22 mai 2025, la commune de Rives a arrêté le projet de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En application de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, la commune de Charnècles est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Conformément à l'article R153-4, elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après transmission du projet de plan ; à défaut, son avis est réputé favorable.

CONSIDÉRANT que le projet de révision du PLU de la commune de Rives a été transmis le 5 juin 2025 ;

Madame le maire **PROPOSE** au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ledit projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstentions »,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rives.

PRÉCISE qu'il n'émet aucune observation sur le projet.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 10/07/2025.

Le maire,
Nadine REUX.

